

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Martine Meldem et consorts – Pour une mobilité efficiente en vue d'un « déconfinement » sécurisé et respectueux de l'environnement

Rappel de l'interpellation

La date du 11 mai marque l'ouverture de la seconde étape du déconfinement. Avec l'accès aux écoles, aux magasins, ou encore aux restaurants, la vie active reprend progressivement tout en conservant les distances qui s'imposent. Les citoyennes et citoyens de notre canton recommencent à se mouvoir tout en conservant une certaine peur de contracter ou transmettre le covid-19 aux personnes les plus vulnérables. Malgré toutes les mesures qui sont mises en oeuvre, la promiscuité des transports publics, couplée au fait de devoir partager son espace avec de nombreux inconnus plaide malheureusement largement en défaveur de ce mode de transport. Le groupe vert/libéral souhaite que tout soit mis en oeuvre pour que le déconfinement n'engendre pas une explosion du trafic automobile individuel motorisé source de pollution atmosphérique et d'engorgements routiers.

Particulièrement adaptés pour les courts déplacements, par exemple entre le domicile et l'école ou le domicile et le travail, le vélo et la marche à pied présentent de nombreux avantages : Cela permet le respect des règles de distanciation sociale, préserve l'environnement, participe à la préservation de la santé par la pratique d'une activité physique modérée, renforce également les défenses immunitaires, génère des coûts modérés tant pour l'utilisateur que pour les collectivités publiques.

A ce titre, le groupe vert/libéral, par la députée Martine Meldem, avait déjà souligné lors d'une question au Conseil d'Etat l'importance de l'exécution rapide de sa stratégie cantonale de promotion du vélo (16 QUE 051). Également essentiel, le télétravail reste la meilleure façon de limiter les déplacements professionnels (aux heures de pointe notamment) et doit continuer à être encouragé et planifié à long terme chaque fois que cela est possible.

L'administration vaudoise représentant près de 50'000 collaborateurs, les horaires de travail pourraient être différenciés aussi souvent que possible afin d'optimiser les réseaux publics et permettre aux transports publics de récupérer dans les heures creuses leur manque à gagner en raison des règles de « distanciation sanitaire ». Dans sa réponse à l'interpellation de la députée vert/libérale Ella Christin (17 INT 682) sur la promotion du télétravail, le Conseil d'Etat entendait en 2017 poursuivre le déploiement de mesures au sein de l'administration cantonale permettant de concilier vie professionnelle et privée dont celle du télétravail. Dès lors, le groupe vert/libéral souhaite poser les questions suivantes au Conseil d'Etat vaudois :

1. De quels moyens légaux disposent le canton et les communes pour mettre en oeuvre rapidement des aménagements provisoires en faveur de la mobilité douce ? Est-ce que le Conseil d'Etat entend soutenir ces démarches et si oui, de quelle manière ?

2. Quels outils, formations, cadres, programmes le Conseil d'Etat peut-il mettre en place pour poursuivre le renforcement le déploiement du télétravail ainsi que la mise en place d'horaires décalés (début, fin du travail) de l'administration cantonale et encourager les entreprises à faire de même.

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Le souhait du Conseil d'Etat, réaffirmé avec l'adoption de son Plan climat, est de favoriser une mobilité durable sur le long terme, qui réponde aux besoins des Vaudoises et des Vaudois tout en préservant l'environnement. La maîtrise de la croissance de la mobilité (via l'aménagement du territoire notamment), l'incitation au report modal (vers des modes de transport moins polluants), l'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures et des véhicules sont autant de principes que le Conseil d'Etat décline dans des actions concrètes. A cet effet, le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a entamé une démarche de révision des stratégies de mobilité afin de se donner les moyens de planifier une vision de la mobilité qui soit valable pour les décennies à venir – permettant de prioriser les projets et les investissements. Le Grand Conseil a d'ores et déjà été nanti d'un premier projet en ce qui concerne le domaine ferroviaire. D'autres stratégies sont en cours de révision – de manière coordonnée, notamment en ce qui concerne le vélo, vélo électrique compris.

Favoriser l'usage du vélo, en tant que mode de déplacement à part entière ou combiné aux transports publics, permet de réduire le nombre de déplacements en automobile. La mise en œuvre de cet objectif est précisée dans l'actuelle stratégie cantonale de promotion du vélo (datant de 2010). La révision de cette stratégie initiée par le DIRH permettra de répondre aux nouveaux enjeux (développement du vélo électrique notamment). Cette révision se fonde sur un processus participatif, réunissant les principaux acteurs pertinents, ainsi que des représentants des différents groupes politiques. Elle analysera l'opportunité d'une révision des bases légales existantes et permettra de définir le degré de priorité et les moyens associés au développement du réseau cyclable actualisé. Cette stratégie vélo actualisée, coordonnée aux autres stratégies sectorielles de mobilité (mobilité numérique, ferroviaire, interfaces de transport public, routes, marchandises, etc.), participera pleinement à la vision multimodale et durable de la mobilité dans le canton.

La crise du coronavirus a bousculé temporairement certaines habitudes de mobilité, mais il est difficile d'estimer ses effets à long terme. L'assouplissement du confinement pendant l'été a renforcé par ailleurs la tendance à se déplacer en vélo. D'autre part, selon certaines projections, jusqu'à 10% des utilisateurs habituels des transports publics pourraient se tourner vers la voiture lorsque toutes les activités auront repris (travail, formations, etc). Ce report n'est pas souhaitable, parce qu'il serait source d'une congestion programmée, le réseau routier n'ayant pas la capacité d'accueillir des volumes de trafic plus élevés qu'en situation normale. De plus, ce recours accru à la voiture serait incohérent avec les objectifs climatiques du Canton. Considérant que 50% des déplacements dans le canton de Vaud font moins de 3 km, le potentiel d'utilisation des mobilités douces et actives (vélo et marche) est très important. L'essor du vélo électrique permet par ailleurs d'envisager des distances jusqu'à 10-12 km par déplacement. Ainsi, dans ce contexte, le Conseil d'Etat a souhaité réagir rapidement afin d'éviter un report massif sur la voiture et d'inciter les pendulaires à se déplacer à nouveau en transports publics et à utiliser le vélo tout en favorisant sur la route la cohabitation sécuritaire entre les cyclistes et les automobilistes.

Ces mesures exceptionnelles, prises pour faire face à une crise inédite, ne remplacent pas la réflexion plus approfondie qui a été lancée et qui débouchera sur une révision en profondeur de la stratégie vélo du Canton dans un horizon d'un à deux ans.

Réponses aux questions

1. De quels moyens légaux disposent le canton et les communes pour mettre en oeuvre rapidement des aménagements provisoires en faveur de la mobilité douce ? Est-ce que le Conseil d'Etat entend soutenir ces démarches et si oui, de quelle manière ?

Les mesures prises par le Conseil d'Etat afin de favoriser l'utilisation du vélo s'inscrivent dans le cadre légal existant. Tout d'abord la loi sur les routes (LRou – RSV 725.01), art. 3, définit le partage des compétences entre Confédération, Canton et communes. Le réseau routier cantonal compte 2'135 km de routes cantonales, dont 1'497 km hors localités sous la responsabilité du Canton ; les 638 km restants sont en traversée de localités et gérés par les communes sous la haute surveillance du Canton. Le Canton a donc pu décider de mesures sur le réseau de sa compétence, tout en incitant les communes à en faire de même sur les routes dont elles ont la responsabilité. En outre, l'action du Canton entre en cohérence avec la stratégie cantonale de promotion du vélo (2010), qui a identifié le périmètre du réseau cantonal cyclable. Deux cent soixante-quatre kilomètres de routes cantonales hors traversée de localité sont partie intégrante du réseau cantonal cyclable identifié par cette stratégie.

Tout d'abord, il a décidé de réaliser des aménagements cyclables provisoires sur les routes cantonales hors traversée de localité faisant partie du réseau cantonal cyclable défini par la stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020 qui n'en étaient pas encore équipées et qui présentent une largeur suffisante. Ce seront ainsi cent kilomètres de tronçons de routes de compétence du Canton, proches des agglomérations ou reliés aux centres régionaux, qui seront ainsi aménagés avec des bandes cyclables provisoires. Des interventions ponctuelles se feront également aux carrefours. Les bandes cyclables sensibilisent les automobilistes à la présence des cycles et sécurisent les déplacements de ces derniers. Ces aménagements devront être pérennisés et améliorés par la suite dans le cadre des projets d'entretien et d'aménagements de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) qui seront notamment l'occasion d'augmenter les gabarits de la route pour une application stricte des recommandations et des normes.

Le premier tronçon à bénéficier de ces mesures a été le plat du Dézaley entre Treytorrens et Rivaz. Sur le tronçon à double voie, une voie dans chaque sens a été dédiée aux cycles début juin. Le projet de requalification mis à l'enquête en 2019 concrétisera l'année prochaine le réaménagement de l'axe en répartissant l'espace entre les différents modes de déplacement (voiture, vélos, piétons) et pérennisant ainsi les bandes cyclables aménagées de manière provisoire.

La DGMR va observer attentivement les résultats sur le terrain ces prochains mois. Des comptages cyclistes seront effectués sur le réseau, pour évaluer l'évolution du nombre de cyclistes sur une dizaine d'itinéraires. La DGMR effectuera aussi un monitoring des accidents.

Ces aménagements provisoires viennent s'ajouter aux 50 km de tronçons déjà aménagés ces dernières années et à une dizaine de kilomètres de tronçons en travaux dans le cadre de projets d'infrastructures en cours. Ainsi, près de 70 % du réseau cantonal planifié dans le cadre de la stratégie cantonale de promotion du vélo aura été marqué ou aménagé pour les cyclistes.

La deuxième action consiste en un appel aux projets des communes. En effet, les agglomérations et les localités offrent un potentiel de report modal important. Ce sont là aussi que les volumes de trafic sont les plus élevés. Des itinéraires cyclables sûrs et continus sont des conditions préalables pour que le vélo soit davantage utilisé comme moyen de transport de prédilection. C'est pourquoi, les tronçons en localité doivent être aussi aménagés.

Pour garantir la cohérence et la continuité des aménagements, les communes sont donc invitées à prioriser la réalisation de projets favorisant les déplacements à vélo, et à mettre en œuvre des mesures provisoires renforçant l'attractivité des réseaux de mobilité cyclables. Plusieurs leviers existent: le marquage de bandes cyclables, l'affectation d'une voie de trafic individuel motorisé ou de places de stationnement aux cycles, l'autorisation de circulation des vélos dans les couloirs de bus, le jalonnement d'itinéraires locaux ou encore l'aménagement de parkings à vélos. Des fiches explicatives présentant plus en détails ce type de mesures ont été mises à disposition des communes, via la page internet www.vd.ch/amenagements-cyclables-provisoires. Le Canton intensifiera par ailleurs les contacts avec les communes concernées pour envisager ensemble quelles solutions peuvent être rapidement mises en œuvre dans les carrefours, qui constituent des zones particulièrement sensibles pour le trafic des cycles.

Enfin, la DGMR a accéléré la finalisation du jalonnement des itinéraires cyclables de l'agglomération Lausanne-Morges, planifiée au printemps 2021. L'ensemble des 900 panneaux directionnels signalant aux pendulaires les meilleurs itinéraires sont en cours de pose. Le Canton de Vaud conduit et coordonne ce projet, en tant que maître d'ouvrage délégué, en collaboration avec les 26 communes et les schémas directeurs concernés. L'association Pro Vélo a accompagné, par son expertise, le Canton pendant les phases de conception et d'élaboration du projet. Cette mesure s'inscrit dans le projet d'agglomération Lausanne Morges et bénéficie à ce titre d'une subvention fédérale.

Pour rappel, le Canton soutient les communes dans la réalisation de mesures infrastructurelles en faveur des vélos inscrites dans les projets d'agglomération. Deux crédits-cadres ont été adoptés, en 2014 et 2019, pour un montant total de 30,5 millions.

Enfin, comme mentionné en introduction, le Département des infrastructures et des ressources humaines a initié l'actualisation de la stratégie cantonale cyclable, qui devrait aboutir en 2021. Dans ce cadre, les mesures incitatives en faveur des communes, les éventuelles adaptations légales qui seraient nécessaires et les moyens financiers qui pourront y être consacrés seront évalués. La stratégie vélo actualisée devrait permettre d'accélérer le rythme de mise en œuvre, de compléter le réseau cantonal et d'appuyer de manière plus ambitieuse les communes.

2. Quels outils, formations, cadres, programmes le Conseil d'Etat peut-il mettre en place pour poursuivre le renforcement le déploiement du télétravail ainsi que la mise en place d'horaires décalés (début, fin du travail) de l'administration cantonale et encourager les entreprises à faire de même ?

Le Conseil d'Etat poursuit une politique faisant de l'Etat un employeur attractif et exemplaire. Il offre entre autres des conditions de travail qui favorisent l'équilibre vie privée et vie professionnelle. Après une phase pilote débutée en 2013, il a confirmé en 2018 sa volonté de favoriser la pratique du télétravail en l'inscrivant dans le règlement d'application de la loi sur le personnel (RLPers). Nous avons alors pu constater une évolution positive de 47% de la pratique du télétravail ponctuel et conventionné, passant d'env. 900 collaboratrices et collaborateurs en 2018 à plus de 1'300 à fin 2019.

La crise sanitaire que nous venons de traverser a amené, du jour au lendemain, pas moins de 5'000 collaboratrices et collaborateurs de l'Etat à se connecter chaque jour à distance au réseau de l'Administration, sur 8'700 postes qui se connectaient quotidiennement. La Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) a alors œuvré pour mettre rapidement à disposition le matériel ainsi que les outils de communication à distance. Le Conseil d'Etat veut tirer les enseignements de cette période extraordinaire, différentes actions ont par ailleurs déjà été initiées.

En effet, le 3 juin 2020, le Conseil d'Etat a chargé le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) de proposer une adaptation du dispositif normatif relatif au télétravail, tendant à favoriser cette forme de travail tout en protégeant les collaborateur-trice-s. Un groupe de travail représentatif des activités exercées au sein de l'Administration publique a été créé et s'est réuni afin de définir des orientations à proposer au Conseil d'Etat d'ici fin septembre 2020. Ces orientations seront ensuite mises en perspective avec les préoccupations des syndicats et les associations faïtières du personnel qui seront consultés. La date d'entrée en vigueur visée est celle du 1^{er} janvier 2021.

Pendant la période de pandémie, les cadres et les collaborateur-trice-s ont bénéficié d'informations et d'outils informatiques en relation avec cette forme de travail nouvelle pour nombre d'entre elles/eux. Des formations sur l'utilisation de ces outils ainsi que des bonnes pratiques, également sous forme de vidéo, ont été proposées avec la collaboration du Centre d'éducation permanente (CEP). La DGNSI a déjà mis en place tous les outils informatiques nécessaires au renforcement du déploiement du télétravail au sein de l'ACV. De plus, dans le cadre de l'opération « desktop@home », qui est en cours de réalisation, lorsque l'activité le permet la DGNSI a entrepris la démarche d'offrir une mobilité accrue aux collaboratrices et collaborateurs de l'ACV en remplaçant leur PC fixe, par des nouveaux PC portables de dernière génération.

Parallèlement et en lien avec ces travaux, un groupe de travail a également initié l'analyse des besoins liés à la gestion des équipes dans le cadre des nouveaux modèles d'organisation du travail afin de proposer des mesures qui favorisent ce management en présentiel et à distance. Ces réflexions sur la stratégie de la formation digitale sont menées en intégrant des spécialistes de différents domaines, tels que la santé et sécurité au travail, le développement durable ou encore l'attractivité de l'Etat employeur. Par ailleurs, la formation « Objectif cadres » obligatoire pour tout-e nouveau/elle cadre à l'Etat renforcera dès la rentrée la thématique de l'appropriation et l'utilisation des outils de conduite à distance. Concernant le développement durable, nous pouvons en outre relever l'impact écologique non seulement du télétravail sur les trajets entre le domicile et le lieu de travail mais également celui du développement des séances à distance par vidéo qui réduisent le nombre de trajets professionnels, en plus de l'économie du temps consacré à ces déplacements.

Les services pratiquent un aménagement du temps de travail qui tient compte de la nature de leur activité. L'annualisation du temps de travail permet à chaque collaboratrice et collaborateur d'organiser son temps de travail entre 6h00 et 20h00, permettant ainsi la pratique d'horaires décalés, ceci dans le cadre des contraintes organisationnelles et de bon fonctionnement de l'entité dont elle/il fait partie.

Le Conseil d'Etat, qui veut être un employeur attractif en offrant de bonnes conditions de travail, s'engage en faveur de la pratique du télétravail. Il n'a cependant qu'un pouvoir d'exemplarité dans ce domaine vis-à-vis des entreprises du secteur privé.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 25 novembre 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean